



Assemblée générale

Distr. générale
6 juillet 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 87 c) de la liste préliminaire*

Examen et application du document de clôture

**de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement
et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes**

Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Pendant la période considérée, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a exécuté divers projets conformément au programme de travail établi en 2000, en consultation avec les États Membres de la région. Il s'agit notamment d'activités portant sur des questions tant sous-régionales que régionales, la formation et la diffusion d'informations et, en particulier, d'activités touchant la promotion des accords en place relatifs aux armes à feu et aux mines terrestres, auxquelles participent notamment la communauté diplomatique, les membres du parlement, les responsables de l'application des lois et les organisations non gouvernementales. On a aussi consacré une grande attention à l'organisation de réunions de travail visant à informer les parlementaires de la nécessité et des avantages de ratifier les traités. Tous ces projets ont été menés en coopération et/ou en coordination avec des pays et des organismes régionaux.

Le Centre s'est énergiquement efforcé d'appuyer les initiatives régionales dans le domaine des armes à feu, en apportant notamment son soutien à une réunion régionale visant à arrêter une position commune en prévision de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects devant se tenir au Siège du 9 au 20 juillet 2001.

* A/56/50.

Le Centre a pris l'initiative d'un certain nombre d'activités pendant la période considérée, par exemple dans le domaine des mines antipersonnel et dans le cadre de projets concernant les relations entre les secteurs civil et militaire et le désarmement et le développement, en coopération avec le Service de l'action antimines de l'ONU, l'Organisation des États américains et le Centre international de déminage humanitaire de Genève.

Conformément à la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1997, le Centre s'est efforcé d'établir des contacts avec le Programme des Nations Unies pour le développement et les organisations régionales, ainsi qu'avec les États Membres à l'intérieur et à l'extérieur de la région, aux fins d'étudier les éventuels domaines de coopération et assurer un financement. Malgré quelques succès relatifs dans la collecte de fonds, les ressources ne suffisent pas à couvrir les dépenses opérationnelles et administratives, ce qui empêche le Centre de fonctionner à plein. On espère que, avec le ferme appui des États Membres, de fondations et d'autres donateurs, il sera possible d'assurer la viabilité du Centre dans l'année qui vient.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Fonctionnement et mandat	3–4	3
III. Activités	5–30	3
A. Les armes à feu, munitions et explosifs.	6–16	3
B. Les mines antipersonnel	17–22	5
C. Les questions nucléaires	23–26	6
D. Désarmement et développement.	27	6
E. Les relations entre les secteurs civil et militaire	28	6
F. Information et manifestations publiques	29–30	7
IV. Financement et effectifs	31–35	7
V. Conclusions et observations	36–38	8
Annexe		
État du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2000		9

I. Introduction

1. Le 20 novembre 2000, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 55/34 E, intitulée « Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes », aux paragraphes 6 et 7 de laquelle elle priait le Secrétaire général d'apporter au Centre régional tout l'appui nécessaire, dans les limites des ressources existantes, pour lui permettre d'exécuter son programme d'activités, et de lui rendre compte à sa cinquante-sixième session de l'application de ladite résolution.

2. Le présent rapport est présenté comme suite à cette demande, et aussi comme suite à la résolution 55/34 F de l'Assemblée, en date du 20 novembre 2000, intitulée « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement », par laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général de fournir, dans les limites des ressources existantes, tout l'appui nécessaire aux centres régionaux pour leur permettre d'exécuter leurs programmes d'activités. Le rapport couvre la période allant d'août 2000 à juin 2001.

II. Fonctionnement et mandat

3. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, situé à Lima, a été créé en 1987 par la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1986. Il relève du Département des affaires de désarmement et a pour mandat de fournir, sur demande, un appui technique aux initiatives et autres activités des États Membres de la région en vue de l'application des mesures de paix et de désarmement et de la promotion du développement économique et social. Le Centre a fonctionné jusqu'à la fin de juin 1996, date à laquelle ses opérations ont été suspendues faute de contributions volontaires suffisantes pour en financer les activités et les dépenses d'administration. Après la nomination du nouveau Directeur par le Secrétaire général conformément à la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, des efforts énergiques ont été déployés pour mobiliser des ressources afin de relancer les activités du Centre.

4. Conformément à son mandat, le Centre a poursuivi sa mission au service des pays de la région tendant à : a) promouvoir les activités sous-régionales,

régionales et interrégionales; b) recenser les synergies entre les questions de sécurité et de développement; et c) permettre à l'ONU de contribuer de manière dynamique à créer un environnement propice au développement social et économique de la région.

III. Activités

5. Le Centre a continué d'entretenir ses liens de coopération et de coordination avec d'autres organismes et entités des Nations Unies. La plupart des activités menées à bien pendant la période à l'examen se répartissent *grosso modo* en six grandes catégories : armes à feu, munitions et explosifs; mines terrestres antipersonnel; questions nucléaires; désarmement et développement; relations entre les secteurs civil et militaire; et information et manifestations publiques.

A. Les armes à feu, munitions et explosifs

6. Le Centre a aidé le Gouvernement brésilien à organiser la Réunion préparatoire régionale des États d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue du 22 au 24 novembre 2000 à Brasilia. Les représentants des États d'Amérique latine et des Caraïbes se sont réunis pour chercher une approche commune à la question du commerce illicite d'armes légères, en vue d'apporter une perspective régionale à la Conférence des Nations Unies de 2001 et à son processus préparatoire.

7. Après trois jours de délibérations, les États Membres ont adopté la Déclaration de Brasilia, dans laquelle ils ont exprimé, entre autres, leur conviction que la Conférence des Nations Unies devrait adopter une déclaration politique et un programme d'action mondial. La Déclaration de Brasilia reconnaissait également que le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes jouait un rôle important dans la promotion des activités menées par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des armes légères. Le Chili a entériné cette constatation et proposé d'organiser conjointement avec le Centre une conférence régionale de suivi de la Conférence des Nations Unies en novembre 2001.

8. Un certain nombre d'activités ont été menées dans le cadre d'un projet intitulé « Bureau d'échanges

d'informations régionales sur le trafic illicite d'armes à feu, de munitions et d'explosifs »; il s'agit d'une initiative servant à promouvoir les compétences nationales et régionales dans le domaine du désarmement pratique. Le projet encourage des initiatives telles que les efforts nationaux et collectifs déployés pour contrôler le commerce licite et freiner le mouvement illicite de plus en plus important d'armes à feu, de munitions et d'explosifs dans la région. L'un des aspects importants du projet est d'encourager la mise en commun des données d'expérience et des enseignements acquis dans la région et ailleurs.

9. Le 26 janvier 2001, l'Organisation des États américains (OEA) et le Département des affaires de désarmement ont signé un mémorandum d'accord établissant le cadre juridique de la coopération entre les deux parties. Dans ce mémorandum, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) et le Centre sont désignés comme agents d'exécution des projets concernant le trafic illicite d'armes à feu, de munitions et d'explosifs. Les négociations ont démarré en juin 2001 avec le Marché commun du Sud (Mercosur) et le Groupe andin aux fins de signer d'autres mémorandums d'accord pour faciliter l'organisation de stages de formation et d'autres activités liées à la question des armes à feu dans la région.

10. En coopération avec la CICAD, le Centre a commencé les travaux d'établissement et de publication d'un manuel sur la façon d'appliquer le « Règlement type du contrôle des mouvements internationaux des armes à feu et de leurs pièces détachées et composants ainsi que des munitions » de 1997 de la CICAD. On pense utiliser ce manuel comme outil pédagogique au cours du stage de formation du personnel de police et des douanes intitulé « Lutte contre le trafic illicite d'armes à feu, de munitions et d'explosifs en Amérique latine et dans les Caraïbes : formation des instructeurs du personnel de police et des douanes ».

11. Du 7 au 9 mars 2001, le Centre a participé à un atelier organisé par le Gouvernement néerlandais, intitulé « Vers la Conférence de 2001 et au-delà », auquel ont été abordées les questions liées aux relations entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales (ONG). Le Centre a fait une présentation sur les initiatives régionales de l'ONU dans le domaine des armes à feu, dans laquelle il énonçait un programme à l'intention du gouvernement et de la société civile. Il a aussi communiqué aux participants l'expérience qu'il avait acquise grâce à son Bureau d'échanges

d'informations régionales sur le trafic illicite d'armes à feu, de munitions et d'explosifs, mentionné ci-dessus.

12. Sur l'invitation du Gouvernement japonais, le Centre a participé à un colloque international intitulé « La prévention des conflits : coordination entre les différents acteurs, de l'ONU à la société civile ». On y a souligné la nécessité de collaboration entre les différents protagonistes travaillant à la question de la prévention des conflits, en particulier les autorités et les communautés locales, l'ONU et d'autres organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les pays donateurs. Le Centre a aussi tenu des discussions avec des représentants du Gouvernement japonais, d'ONG et d'autres gouvernements sur les initiatives communes de coopération liées aux armes à feu, aux mines terrestres et aux questions touchant la sécurité humaine.

13. Du 23 au 25 avril 2001, le Centre a assisté à la deuxième Conférence internationale interparlementaire entre les parlements des pays d'Amérique centrale, d'Espagne et de Suède sur les armes légères, qui s'est tenue à Managua. Le but de cette conférence était de faciliter le débat entre les parlementaires, les organisations non gouvernementales et d'autres participants sur différents aspects du problème du trafic illicite d'armes à feu. La Conférence a conclu ses travaux avec l'adoption de l'Accord de Managua.

14. En avril 2001, le Centre a assisté au séminaire sur les armes légères et les armes de destruction de masse tenu à Buenos Aires. Le but ici était de promouvoir un débat entre les représentants des gouvernements (notamment les ministères des affaires étrangères, les militaires et les services de renseignements), l'industrie et les ONG, les organisations régionales et sous-régionales sur différents aspects des menaces présentes et futures à la sécurité de la région.

15. Le Centre a aussi participé à une conférence organisée par le Ministère canadien des affaires étrangères intitulée « L'OEA et la Conférence des Nations Unies de 2001 : lutter contre le commerce illicite d'armes légères sous tous ses aspects ». Ont assisté à cette conférence, qui s'est tenue les 23 et 24 mai 2001 à Ottawa, une quarantaine de représentants de gouvernements, d'ONG et d'organisations internationales de la région. Parmi les différents sujets examinés, on peut citer la définition des armes légères en tant que question humanitaire. Le Centre a saisi cette occasion pour discuter des éventuels moyens par lesquels l'ONU

pourrait venir en aide aux pays de la région pour promouvoir la ratification de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes.

16. Le 29 mai 2001, le Centre, qui sert de bureau de coordination aux organisations non gouvernementales d'Amérique latine pour développer leurs compétences sur la question des armes à feu, a organisé une réunion à Genève dans le cadre de son projet intitulé « Le renforcement des capacités, le travail en réseau et le renforcement des moyens de promotion des organisations non gouvernementales d'Amérique latine et des Caraïbes ». Le but de la réunion était d'examiner plus en détail les domaines de coopération et d'établir un calendrier d'application du projet, ainsi que de convenir de la répartition des tâches. Faisant office de coordinateur de ces activités, le Centre a établi des liens de coopération avec des institutions telles que Viva Rio, la Fondation Arias, l'Étude sur les armes légères, International Alert et l'Association suédoise de réconciliation.

B. Les mines antipersonnel

17. En juin 2000, à New York, le Centre a présidé la première réunion consultative entre le Service de l'action antimines de l'ONU, le Gouvernement canadien et l'OEA pour établir un cadre de coopération en préparation d'un séminaire conjoint sur la destruction des stocks d'armes devant se tenir à Buenos Aires. Le Centre a aussi participé à des réunions de suivi tenues en septembre 2000 à Genève et en octobre 2000 à New York. Le Séminaire régional sur la destruction des stocks de mines antipersonnel dans les Amériques s'est tenu à Buenos Aires du 6 au 8 novembre 2000. Le Centre n'a toutefois pas pu y assister pour des raisons financières.

18. Du 11 au 15 septembre 2000, le Centre a assisté à la deuxième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines. Du 13 au 15 novembre 2000, le Directeur du Centre a représenté le Département des affaires de désarmement à la première mission de planification de la troisième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines devant se tenir du 18 au 21 septembre 2001 à Managua. Le Secrétaire général a nommé le Directeur du Centre à la fonction de Secrétaire exécutif de la troisième Réunion.

19. Du 4 au 8 décembre 2000, le Centre a assisté à la réunion intersessions des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines à Genève. Sa participation aux travaux du comité permanent chargé d'étudier l'assistance aux victimes, la réinsertion socio-économique et la sensibilisation au danger des mines, et du comité permanent chargé d'étudier le déminage et les technologies connexes, a donné une base utile pour organiser la troisième Réunion des États parties. Le Centre a établi des contacts préliminaires avec l'OEA sur la façon de développer encore la coopération sur les questions relatives aux mines terrestres, en particulier en ce qui concerne l'organisation d'une manifestation régionale visant à promouvoir les normes internationales de l'action antimines.

20. Le 28 mars 2001, le Centre a organisé à Lima un atelier sur les préparatifs de la troisième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines. C'était là le deuxième atelier tenu en 2001 dans le cadre de la série d'ateliers dans l'espace inca, dont l'objectif est de promouvoir le débat et la prise de conscience concernant divers sujets touchant la paix, le désarmement et le développement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Y ont assisté plusieurs représentants permanents de pays de la région, ainsi que des attachés militaires, des représentants d'ONG et des membres de la société civile.

21. Le Centre a aussi organisé, en coopération avec le Service de l'action antimines de l'ONU, le Centre international de déminage humanitaire de Genève et le Gouvernement péruvien, un atelier technique régional sur la révision et l'application future des normes internationales de l'action antimines. Cet atelier, qui s'est tenu les 31 mai et 1er juin 2001 à Lima, s'insérait dans le cadre d'un programme général de diffusion et de sensibilisation du Service de l'action antimines visant à examiner et explorer l'application pratique des normes et directives proposées de l'action antimines, d'aider les autorités nationales de l'action antimines à élaborer et, le cas échéant, de modifier leurs propres normes nationales et modalités opératoires types de façon à se conformer aux normes internationales, et d'obtenir un vaste consensus en faveur de ces normes.

22. Le 30 mai 2001, le Centre a participé en qualité d'observateur à la destruction de 33 421 mines antipersonnel en dehors de la ville de Piura dans le nord du Pérou. C'était là la première étape de la destruction de 310 000 mines antipersonnel en réponse au Défi de Managua, qui vise la destruction de tous les stocks de

mines terrestres avant la troisième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines. Assistaient aussi à cette manifestation des observateurs venus du Canada, d'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de Suisse, du Comité international de la Croix-Rouge et de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres.

C. Les questions nucléaires

23. Les 29 novembre et 1er décembre 2000, le Gouvernement péruvien et le Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en coopération avec le Centre, ont organisé à Lima un atelier sur la coopération internationale et les procédures d'application et de ratification nationales du Traité. Il s'agissait de la première manifestation commune organisée après la signature, le 26 mai 2000, d'un accord devant régir les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire. Cette manifestation faisait partie d'une série d'ateliers internationaux et régionaux visant à promouvoir les objectifs du Traité (Vienne en 1998, Le Caire et Beijing en 1999). L'objectif principal de l'atelier était de déterminer comment les pays de la région pouvaient promouvoir la coopération internationale dans les techniques liées à la vérification de l'application du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que de faire mieux comprendre les obligations nationales découlant de la signature et de la ratification du Traité.

24. Le Centre a aussi été consulté sur la possibilité d'aider le Gouvernement péruvien à organiser une réunion régionale sur la promotion de la ratification du Protocole additionnel aux accords de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Une série de brèves réunions de consultation s'est déroulée à Vienne et à Lima entre les trois institutions (le Gouvernement péruvien, l'AIEA et le Centre), et un atelier régional est prévu pour la fin novembre 2001 à Lima.

25. Le 3 mai 2001, les représentants du Centre et du Secrétariat technique provisoire ont été invités à assister à une audition de la Commission uruguayenne des relations extérieures au siège du Sénat uruguayen. Ont aussi assisté à cette audition des représentants du Ministère des affaires étrangères. À cette occasion, les représentants du Centre et du Secrétariat technique provisoire ont donné à la Commission un exposé

d'information sur le nombre actuel des parties au Traité, les derniers événements politiques et diplomatiques relatifs au Traité, leurs incidences financières, ainsi que les avantages potentiels de la ratification de cet instrument pour l'Uruguay. Cette audition a donné aux membres de la Commission l'occasion de demander des précisions sur certaines préoccupations nationales liées à la mise en oeuvre du Traité, au financement, et d'autres questions politiques et techniques.

26. Les 2 mai et 13 juin, les représentants du Centre et du Secrétariat technique provisoire ont aussi participé à plusieurs réunions visant à donner des informations aux représentants de la Commission paraguayenne des relations extérieures de la Chambre et du Sénat. Des représentants du Ministère des affaires étrangères et le point de contact national pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont aussi assisté aux réunions. Les membres des Parlements de l'Uruguay et du Paraguay n'ont avancé aucune objection au Traité et se sont déclarés disposés à le ratifier dès que possible.

D. Désarmement et développement

27. Le 11 juin 2000, le Centre a organisé à Lima un atelier intitulé « Désarmement et développement : gageures et possibilités nouvelles ». Cet atelier, qui a été ouvert par l'Ambassadeur Javier Pérez de Cuéllar, chef du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères du Gouvernement péruvien, et ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, avait pour objectif d'encourager le débat et de souligner l'importance croissante de la relation étroite entre désarmement et développement, ainsi que ses effets. Le débat reflétait une pensée nouvelle sur la relation symbolique et pratique entre désarmement et développement. Il est prévu d'organiser une série de réunions analogues.

E. Les relations entre les secteurs civil et militaire

28. Le 28 février 2001, le Centre a organisé un atelier intitulé « Les relations entre les secteurs civil et militaire dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes » dans le cadre de la série d'ateliers dans l'espace inca. Les participants se sont penchés sur des questions comme l'importance d'une société démocratique.

tique ayant une fondation socioéconomique stable et l'influence d'une société démocratique sur les forces armées. Ils ont examiné la situation concernant les relations entre les secteurs civil et militaire au Pérou comme illustration de la nécessité d'aborder ce problème dans la région. Ils ont aussi évoqué la nécessité d'avoir des politiques directrices plus explicites émanant du Gouvernement et du Parlement concernant le rôle et les tâches des forces armées. La nécessité d'une plus grande participation de la société civile aux questions touchant la sécurité a aussi été mentionnée.

F. Information et manifestations publiques

29. Le Centre a participé à un certain nombre de réunions d'information et de formation pendant la période considérée. Par exemple, du 11 au 22 septembre 2000 et du 4 au 15 juin 2001, il a participé à des séminaires sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, organisés à Stockholm par le Collège national suédois de la défense, le Centre Lester Pearson pour le maintien de la paix (Canada) et l'Agence suédoise de coopération pour le développement international. En novembre 2000, le Centre a fait une présentation à une réunion spéciale du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes à New York sur la réunion préparatoire régionale des États d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

30. Le 17 avril 2001, à Lima, le Centre a donné une conférence au Centre national des hautes études des forces armées péruviennes sur le système des Nations Unies. C'était la deuxième année d'affilée que le Centre était invité à contribuer à cette manifestation annuelle, qui rassemblait 80 colonels venant de toutes les branches des forces armées, des membres de la police nationale péruvienne, ainsi que 10 autres personnes venant de différents secteurs de la société civile. Le 22 mai, le Centre a aussi participé à un programme national de radiodiffusion appelé « Mondes séparés », sur le thème « Le désarmement, tâche mondiale ». Le programme était organisé par la Conférence péruvienne des évêques catholiques et s'adressait aux jeunes. Participer à ces activités a donné au Centre l'occasion de discuter de l'importance du désarmement, de la transparence dans les affaires militaires et de sujets connexes, ce qui a permis de stimuler un débat sur le

contrôle démocratique des forces armées, la défense et les questions de sécurité. Cela a aussi facilité la promotion du Registre des armes classiques de l'ONU et l'instrument normalisé de l'ONU pour établir des rapports sur les dépenses militaires, ainsi que les travaux que mène le Centre dans la région sur la question des armes à feu.

IV. Financement et effectifs

31. Conformément à la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, le Centre a été créé sur la base des ressources existantes et des contributions volontaires que les États Membres et les organisations intéressées pourraient faire pour l'appuyer.

32. Durant la période considérée, des contributions volontaires d'un montant de 114 875 dollars des États-Unis ont été reçues. En outre, plusieurs gouvernements et institutions ont contribué aux travaux du Centre en absorbant certaines des dépenses résultant de manifestations organisées en commun, ou ont détaché du personnel ou procuré des ressources en nature. Le Secrétaire général souhaite marquer sa gratitude aux Gouvernements autrichien, belge, brésilien, chilien, mexicain, néerlandais, panaméen, suédois et suisse pour leur généreux appui, et le Gouvernement du Pérou, pays hôte, pour la contribution substantielle et le soutien généreux qu'il apporte au Centre. On trouvera à l'annexe au présent rapport l'état du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre en 2000.

33. Pendant la période considérée, le Directeur du Centre a lancé une active campagne de collecte de fonds, dans le triple but de montrer la façon dont le Centre utilise ses fonds et les activités menées jusqu'ici; d'en apprendre davantage sur l'intérêt que lui portent les pays donateurs dans la région; et de rechercher de nouvelles contributions. Plus de 40 pays, instituts et fondations ont été invités à apporter une assistance financière. Au total, en dehors de contacts pris avec la plupart des ambassades à Lima, près de 25 ministres des affaires étrangères ont été sollicités dans le courant de l'année.

34. À l'heure actuelle, le Centre fonctionne grâce à un appui administratif fourni pour le Bureau du PNUD à Lima. Outre le Directeur, le Centre comprend deux experts associés – un Belge et un Suédois – et trois fonctionnaires locaux détachés par le Gouvernement du pays hôte. On n'a toutefois pas encore trouvé un finan-

cement suffisant pour couvrir les frais d'administration et les dépenses opérationnelles.

35. Malgré les intenses efforts de collecte de fonds déployés pendant la période à l'étude, les contributions au Centre ont diminué d'un tiers comparé à la période précédente. La situation financière du Centre reste donc précaire. À part les contributions versées par le Gouvernement du pays hôte et le Gouvernement chilien, aucune contribution régulière n'est annoncée. Le Secrétaire général soutient donc énergiquement et réitère l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/34 E exhortant les États Membres de toutes les régions du monde et ceux qui sont en mesure de le faire, ainsi que les organisations intergouvernementales et les ONG internationales et les fondations, à apporter au Centre des contributions volontaires pour lui permettre de renforcer son programme d'activités et d'en assurer l'exécution.

V. Conclusions et observations

36. Pendant la période considérée, les activités du Centre ont continué de servir à faciliter la mise en oeuvre d'initiatives régionales, à stimuler encore les débats sur les problèmes régionaux de sécurité, à donner aux parlementaires des pays de la région une information plus approfondie sur les questions sécuritaires, et à promouvoir la diffusion d'informations sur ces problèmes dans les milieux diplomatiques et militaires, parmi les ONG et dans la société civile. Le Centre a aussi intensifié sa contribution à la coordination des efforts déployés par les Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité dans la région et a lancé une politique de signature de mémorandums d'accord avec les organisations sous-régionales et régionales comme moyen d'éviter le chevauchement des efforts.

37. Le Centre a lancé un débat structurel visant à mieux faire comprendre le lien entre les relations entre les secteurs militaire et civil, le désarmement et le développement, ainsi que la promotion du développement économique et social qui fait partie de son mandat. Il a renforcé le rôle de l'Organisation en tant que catalyseur régional des activités de paix et de désarmement, et a servi de tribune politiquement neutre pour l'examen des questions de sécurité et de développement. Malgré la baisse du niveau des contributions volontaires reçues pendant la période considérée, le Centre a démontré, par son programme d'activités, qu'il pouvait être un important point de coordination du dé-

bat sur les problèmes de paix, de désarmement et de développement entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et régionales, et les différents secteurs de la société civile de la région.

38. Le Secrétaire général compte que les États Membres continueront à apporter leur appui et leur collaboration, de façon à assurer le bon fonctionnement du Centre en tant que tribune pour l'examen des questions régionales de sécurité et la promotion du développement économique et social de la région.

Annexe

**État du Fonds d'affectation spéciale
pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix,
le désarmement et le développement en Amérique latine
et dans les Caraïbes en 2000**

	<i>Dollars É.-U.</i>
I. Solde du Fonds au 31 décembre 1999	132 678
II. Recettes du 1er janvier au 31 décembre 2000	
Contributions volontaires*	123 850
Intérêts reçus	10 041
Recettes diverses	451
Total partiel	134 342
III. Dépenses	
1er janvier-31 décembre 2000	205 412
Report de la période précédente	-
Total partiel	205 412
IV. Solde du Fonds au 31 décembre 2000	61 608

Note : Ces informations reposent sur l'état financier du Centre pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2000. Du 1er janvier au 30 juin 2001, d'autres contributions, d'un montant total de 41 025 dollars, ont été reçues de l'Autriche (10 000 dollars), du Panama (1 000 dollars), du Pérou (30 000 dollars) et de la Suisse (25 dollars).

* 2000 : Autriche (10 000 dollars), Chili (10 000 dollars), Mexique (2 500 dollars), Panama (3 000 dollars), Pays-Bas (19 785 dollars), Pérou (30 000 dollars), Suède (20 000 dollars) et Suisse (28 565 dollars).